

INSEAMM CA 23/01/25

Délibération n°DELIB_14_FI_25_01_23_SUBV_CULTURE_PRO_2

INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'administration
Séance du 23 janvier 2025**

DEMANDE DE SUBVENTION CULTURE PRO DEUXIÈME PARTIE

Délibération n°_14_FI_25_01_23_SUBV_CULTURE_PRO_2

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 janvier,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en salle du conseil, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 10 janvier 2025.

VU

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;
- L'instruction budgétaire et comptable M 57 ;
- L'adoption du budget primitif 2024 et ses modifications ;

INSEAMM CA 23/01/25

Délibération n°DELIB_14_FI_25_01_23_SUBV_CULTURE_PRO_2

Le Président,

EXPOSE

Culture Pro est un programme d'insertion professionnelle qui vise à permettre aux étudiants et aux diplômés de l'école de s'inscrire dans une démarche de connaissance active des métiers, des pratiques, des milieux et des parcours de professionnels de l'art, artistes, chercheurs, galeristes, conservateurs, curateurs, diplômés, tout en offrant pour certains d'entre eux la possibilité de commencer une activité professionnelle de transmission et de partage.

Il peut prendre la forme de rencontres, de voyages, d'accompagnement.

Une première demande de subvention dans le cadre de Culture Pro avait été attribuée par la DRAC PACA d'un montant de 35 000 euros TTC en 2024.

Cette demande complémentaire pour Culture Pro deuxième partie permet un financement plus important de cette insertion professionnelle des étudiants.

Le coût prévisionnel de l'opération Culture Pro deuxième partie s'élève à 31 280 € TTC

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	TTC
Rémunérations d'intermédiaires	20 000.00	20 000.00	DRAC PACA	10 000.00
Autres services extérieurs	8 333.00	10 000.00		
Publicités, communications	1 066.00	1 280.00	AUTOFINANCEMENT	21 280.00
Total	29 399.00	31 280.00	Total	31 280.00

Il est proposé de solliciter une subvention à 10 000 euros auprès de la DRAC PACA.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

INSEAMM CA 23/01/25

Délibération n°DELIB_14_FI_25_01_23_SUBV_CULTURE_PRO_2

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet Culture Pro deuxième partie pour un montant de 31 280 € TTC.

Article 2 : D'adopter le plan de financement prévisionnel.

Article 3 : De solliciter une subvention de 10 000 € auprès de la DRAC PACA correspondant à 32 % du montant du projet.

Article 4 : D'autoriser le Directeur général à signer toutes pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 5 : D'inscrire les crédits au budget.

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrage exprimés	14
Votes pour	14
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est : *adoptée*

Fait à Marseille, le 23 janvier 2025.

Le Président



Jean-Marc COPPOLA

Transmise au représentant de l'État le : *23/01/25*

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de

INSEAMM CA 23/01/25

Délibération n°DELIB_14_FI_25_01_23_SUBV_CULTURE_PRO_2

Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Publiée sur le site internet de l'établissement le : 24/01/25